



## Prud'homme après rupture conventionnelle

Par **fabdela**, le **11/03/2015** à **12:24**

reconnu inapte à travailler dans l'entreprise qui m'emploie nous avons opté pour la rupture conventionnelle que j'ai igné. seulement mon patron me doit des heures sup, diverses indemnités et des salaires. puis-je l'attaquer aux prud'hommes même si la rupture est effective

Par **P.M.**, le **11/03/2015** à **12:58**

Bonjour tout d'abord,  
La rupture conventionnelle n'a pas lieu d'être après une déclaration d'inaptitude et peut donc être contestée de toute façon...

Par **fabdela**, le **11/03/2015** à **13:16**

rebonjour,  
puisque je ne peux plus travailler dans cette entreprise il faut que mon cdi soit cassé d'une manière ou d'une autre. mais quand est-il pour les prud'hommes. dois-je engager une procédure avant ou après car il faut que je me retrouve un travail rapidement car financièrement c la galère